



CONSEIL D'ADMINISTRATION

21.03.2025

DELIBERATION 20250321 - 01

SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes, en la salle des fêtes de la mairie de CHAMPSVOUX, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de Saint Firmin.

Etaient présents :

Marie-Christine AMIOT, Jean-Michel FORGET, Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Robert VINCENT, Christophe FRAGNY, Jacques MERCIER, Gilles DEVIENNE, Fernand BARBOSA, Benjamin MASI, Mahamadou SANGARE, Philippe CORDIER, Gérard FERRAND, Jean-Louis LEBEAU

Etaient excusés :

Jean-François VINDIOLET, Stéphanie BÉZÉ, Nicolas BOURDOUNE, Agnès DEVOUCOUX, Alain HERTELOUP, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Jean-Yves FOREST, Daniel GILLONNIER, Jacqueline PASIN, Céline MORINI, ROY Régine

Procurations :

Monsieur GILLONNIER a donné pouvoir à Madame AMIOT.
Monsieur BOURDOUNE a donné pouvoir à Monsieur LEBEAU.

Le secrétariat a été assuré par : Benjamin MASI

Date de la convocation : 27.02.2025

Assistent également à la réunion :

Nathanaël SIMEON – Adjoint de Direction
Sandrine HELFRICH – Responsable Pôle Retraite Assurance Santé
Caroline DUVAL-HANNEQUIN – Responsable finances et affaires générales
Amandine SIMONIN – Assistante de Direction

DELIBERATION 20250321 – 01 – SUPPRESSION D’UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment à ses articles L313-1, et L. 542-2 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu la délibération n°20190925-03 portant création d’un emploi à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

Considérant que l’inscription de cet emploi en tant que poste vacant au tableau des emplois et des effectifs n’a pas d’intérêt pour le service ;

Considérant l’avis **favorable** du Comité Social Territorial en date du **07/02/2025** ;

L’établissement souhaite supprimer cet emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil d’Administration après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De SUPPRIMER** à compter du 21.03.2025 un emploi permanent à temps complet de catégorie B sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- **De MODIFIER** le tableau des emplois et des effectifs en conséquence ;

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

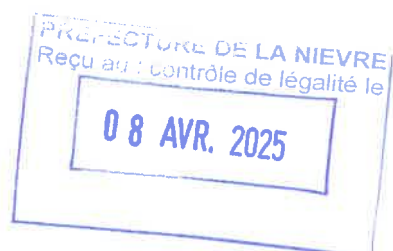
Abstentions : 0

Vote pour : 18

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l’établissement.

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

21.03.2025

DELIBERATION 20250321 - 02

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

COMPTE ADMINISTRATIF

AFFECTATION DU RESULTAT

Le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente minutes, en la salle des fêtes de la mairie de CHAMPSVOUX, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de Saint Firmin.

Etaient présents :

Marie-Christine AMIOT, Jean-Michel FORGET, Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Robert VINCENT, Christophe FRAGNY, Jacques MERCIER, Gilles DEVIENNE, Fernand BARBOSA, Benjamin MASI, Mahamadou SANGARE, Philippe CORDIER, Gérard FERRAND, Jean-Louis LEBEAU

Etaient excusés :

Jean-François VINDIOLET, Stéphanie BÉZÉ, Nicolas BOURDOUNE, Agnès DEVOUCOUX, Alain HERTELOUP, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Jean-Yves FOREST, Daniel GILLONNIER, Jacqueline PASIN, Céline MORINI, ROY Régine

Procurations :

Monsieur GILLONNIER a donné pouvoir à Madame AMIOT.

Monsieur BOURDOUNE a donné pouvoir à Monsieur LEBEAU.

Le secrétariat a été assuré par : Benjamin MASI

Date de la convocation : 27.02.2025

Assistent également à la réunion :

Nathanaël SIMEON – Adjoint de Direction

Sandrine HELFRICH – Responsable Pôle Retraite Assurance Santé

Caroline DUVAL-HANNEQUIN – Responsable Finances et Affaires Générales

Amandine SIMONIN – Assistante de Direction

DELIBERATION 20250321 – 02 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – COMPTE ADMINISTRATIF – AFFECTATION DU RESULTAT

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2024

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que le compte de gestion est exact en ses résultats et que ceux-ci concordent avec le compte administratif.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Les membres du conseil d'administration déclarent à l'unanimité que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Nevers, le 21.03.2024

La Présidente,

Marie-Christine AMIOT



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil d'administration réuni sous la Présidence de Marie-Christine AMIOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Marie-Christine AMIOT, Présidente,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En fonctionnement

- Dépenses : 2 403 184.93€
 - Recettes : 2 639 262.43€
- Soit un excédent global de **338 708.12€ (solde = 236 077.50€)**

En investissement

- Dépenses : 270 953.07€
 - Recettes : 70 191.27€
- Soit un excédent d'investissement de **65 302.23€ (solde = 200 761.80€)**

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après que Madame la Présidente soit sortie de la salle, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15

Nombre de procuration : 1

Vote contre : 0

Abstentions : 0

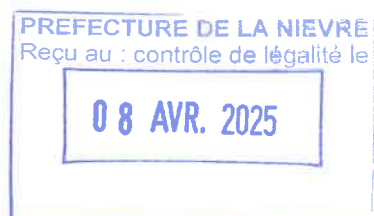
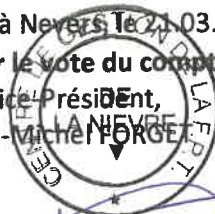
Vote pour : 16

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Nevers, le 21.03.2024
Pour le vote du compte administratif,
Le Vice-Président,
Jean-Michel FORGE



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **338 708.12€**.

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'investissement de **65 302.23€**.

Le montant des restes à réaliser en investissement : **néant**

Le montant des restes à recouvrer en investissement : **néant**

Après en avoir délibéré le conseil d'administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

En INVESTISSEMENT, au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : **néant**

En INVESTISSEMENT, au compte 001 – excédent antérieur reporté : **65 302.23€**.

En FONCTIONNEMENT, au compte 002 – excédent antérieur reporté : **338 708.12€**.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procuration : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

21.03.2025

DELIBERATION 20250321 - 03

BUDGET PRIMITIF 2025

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, à neuf heures, en la salle des fêtes de la mairie de CHAMPVOUX, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de Saint Firmin.

Etaient présents :

Marie-Christine AMIOT, Jean-Michel FORGET, Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Robert VINCENT, Christophe FRAGNY, Jacques MERCIER, Gilles DEVIENNE, Fernand BARBOSA, Benjamin MASI, Mahamadou SANGARE, Philippe CORDIER, Gérard FERRAND, Jean-Louis LEBEAU

Etaient excusés :

Jean-François VINDIOLET, Stéphanie BÉZÉ, Nicolas BOURDOUNE, Agnès DEVOUCOUX, Alain HERTELOUP, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Jean-Yves FOREST, Daniel GILLONNIER, Jacqueline PASIN, Céline MORINI, ROY Régine

Procurations :

Monsieur GILLONNIER a donné pouvoir à Madame AMIOT.

Monsieur BOURDOUNE a donné pouvoir à Monsieur LEBEAU.

Le secrétariat a été assuré par : Benjamin MASI

Date de la convocation : 27.02.2025

Assistent également à la réunion :

Nathanaël SIMEON – Adjoint de Direction

Sandrine HELFRICH – Responsable Pôle Retraite Assurance Santé

Caroline DUVAL-HANNEQUIN – Responsable finances et affaires générales

Amandine SIMONIN – Assistante de Direction

Invité : Alexis VIOUX – conseiller aux décideurs locaux – DGFIP - excusé

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment à ses articles L. 2312-1 à L. 2312-4 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment à son article 27 ;

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée ;

Madame la présidente présente aux membres du conseil d'administration le budget primitif pour l'année 2025.

En fonctionnement

- Dépenses : 2 503 608 €
- Recettes : 2 555 408.12 €

Section d'investissement

- Dépenses : 268 500 €
- Recettes : 275 302.23 €

Les membres du conseil d'administration adoptent le budget primitif 2025.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

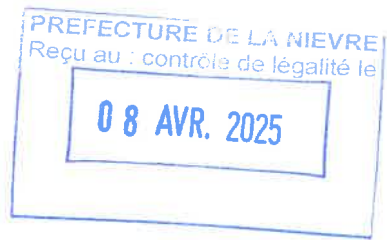
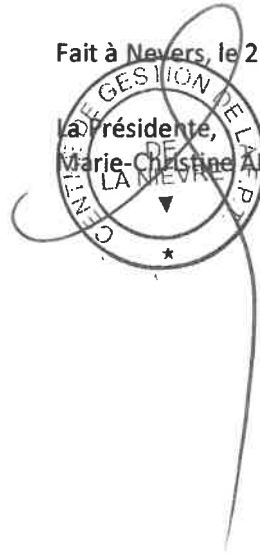
La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Nevers, le 21.03.2025

La Présidente,
Marie-Christine AMIOT





CONSEIL D'ADMINISTRATION

21.03.2025

DELIBERATION 20250321 - 04

APPLICATION DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS 2025

Le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, en la salle des fêtes de CHAMPVOUX, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de Saint-Firmin.

Etaient présents :

Marie-Christine AMIOT, Jean-Michel FORGET, Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Robert VINCENT, Christophe FRAGNY, Jacques MERCIER, Gilles DEVIENNE, Fernand BARBOSA, Benjamin MASI, Mahamadou SANGARE, Philippe CORDIER, Gérard FERRAND, Jean-Louis LEBEAU

Etaient excusés :

Jean-François VINDIOLET, Stéphanie BÉZÉ, Nicolas BOURDOUNE, Agnès DEVOUCOUX, Alain HERTELOUP, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Jean-Yves FOREST, Daniel GILLONNIER, Jacqueline PASIN, Céline MORINI, ROY Régine

Procurations :

Monsieur GILLONNIER a donné pouvoir à Madame AMIOT.

Monsieur BOURDOUNE a donné pouvoir à Monsieur LEBEAU.

Le secrétariat a été assuré par : Benjamin MASI

Date de la convocation : 27.02.2025

Assistent également à la séance :

Nathanaël SIMEON – Adjoint de Direction

Sandrine HELFRICH – Responsable Pôle Retraite Assurance Santé

Caroline DUVAL-HANNEQUIN – Responsable finances et affaires générales
Amandine SIMONIN – Assistante de Direction

Invité : Alexis VIOUX – conseiller aux décideurs locaux – DGFIP – excusé

DELIBERATION 20250321 – 04 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS 2025

Madame la Présidente :

VU la délibération 20230623_03 en date 23 juin 2023 autorisant l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil d'administration à déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration ;

ACCEPTE l'application de la fongibilité des crédits tel qu'énoncé ci-dessus dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Procurations : 2

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Vote pour : 18

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Nevers, le 21 mars 2025

La Présidente

Marie-Christine AMIOT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

21.03.2025

DELIBERATION 20250321 - 05

Désignation d'un.e élu.e délégué.e au CNAS

Le vingt et un mars deux mille vingt-cinq, à neuf heures trente, en la salle des fêtes de la mairie de CHAMPVOUX, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Marie-Christine AMIOT, Maire de Saint Firmin.

Etaient présents :

Marie-Christine AMIOT, Jean-Michel FORGET, Christian MARILLIER, Eliane DESABRE, Serge DUCREUZOT, Fabrice BERGER, Robert VINCENT, Christophe FRAGNY, Jacques MERCIER, Gilles DEVIENNE, Fernand BARBOSA, Benjamin MASI, Mahamadou SANGARE, Philippe CORDIER, Gérard FERRAND, Jean-Louis LEBEAU

Etaient excusés :

Jean-François VINDIOLET, Stéphanie BÉZÉ, Nicolas BOURDOUNE, Agnès DEVOUCOUX, Alain HERTELOUP, Gilles NOEL, Emmanuel LOCTIN, Julien JOUHANNEAU, Jean-Yves FOREST, Daniel GILLONNIER, Jacqueline PASIN, Céline MORINI, ROY Régine

Procurations :

Monsieur GILLONNIER a donné pouvoir à Madame AMIOT.

Monsieur BOURDOUNE a donné pouvoir à Monsieur LEBEAU.

Le secrétariat a été assuré par : Benjamin MASI

Date de la convocation : 27.02.2025

Assistent également à la réunion :

Nathanaël SIMEON – Adjoint de Direction

Sandrine HELFRICH – Responsable Pôle Retraite Assurance Santé

Caroline DUVAL-HANNEQUIN – Responsable finances et affaires générales

Amandine SIMONIN – Assistante de Direction

Invité : Alexis VIOUX – conseiller aux décideurs locaux – DGFIP - excusé

DELIBERATION 20250321 - 05 – DÉSIGNATION D'UN.E ÉLU.E DÉLÉGUÉ.E AU CNAS

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la désignation de Monsieur René BLANCHOT en qualité de délégué élu du CNAS au cours du conseil d'administration du 26 septembre 2023,

Considérant le décès de Monsieur René BLANCHOT,

Le rapport de La Présidente étant entendu,

Sur proposition de la Présidente, le conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Monsieur Fernand BARBOSA en qualité de délégué élu au CNAS.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 16

Nombre de procurations : 2

Vote contre : 0

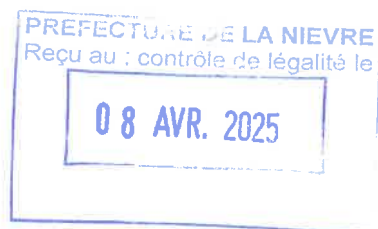
Abstentions : 0

Vote pour : 18

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait à Nevers, le 21.03.2025

La Présidente,
Marie-Christine AMIOT
LA NIEVRE



BP 2025
Dépenses de fonctionnement - détail

Dépenses réelles de fonctionnement	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
011 - Charges à caractère général	214 300,00 €	206 707,34 €	7 592,66 €	295 850,00 €	233 434,45 €	62 415,55 €	295 880,00 €	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	23 300,00 €	19 142,67 €	4 157,33 €	15 850,00 €	17 880,52 €	-2 030,52 €	30 160,00 €	
60221 - Combustibles et carburants	-	-	-	-	183,04 €	-183,04 €	-	
6061 - Fournitures non stockables	16 000,00 €	13 625,41 €	2 374,59 €	-	-	-	-	
60611 - Eau et assainissement	-	-	-	400,00 €	456,54 €	-56,54 €	460,00 €	
60612 - Energie - Electricité	-	-	-	9 000,00 €	10 293,25 €	-1 293,25 €	12 000,00 €	Redevance annuelle réseau de chaleur + hausse électricité et gaz
60622 - Carburants	1 200,00 €	1 422,06 €	-222,06 €	2 000,00 €	1 831,03 €	168,97 €	13 000,00 €	Report frais services déplacements (carburants uniquement), estimés à 11 000€
60631 - Fournitures d'entretien	1 000,00 €	248,11 €	751,89 €	700,00 €	420,77 €	279,23 €	550,00 €	
60632 - Fournitures de petit équipement	500,00 €	1 375,88 €	-875,88 €	800,00 €	1 310,46 €	-510,46 €	650,00 €	Portes manteaux, aspirateur, seaux, équipements informatiques non amortissables...
60636 - Habillement et vêtements de travail	100,00 €	-	100,00 €	100,00 €		100,00 €	100,00 €	
6064 - Fournitures administratives	-	-	-	2 600,00 €	3 222,21 €	-622,21 €	3 100,00 €	Actu du CDG / secrétaires de mairie : plus de com courrier (papier, lettres, encre)
6065 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médiathèque)	4 000,00 €	2 471,21 €	1 528,79 €	-	-	-	-	
6066 - Produits pharmaceutiques	500,00 €	-	500,00 €	-	-	-	-	
6068 - Autres matières et fournitures	-	-	-	250,00 €	163,22 €	86,78 €	300,00 €	Regroupe produits pharmaceutiques
61 - SERVICES EXTERIEURS	95 500,00 €	105 103,10 €	-9 603,10 €	158 000,00 €	122 393,92 €	35 606,08 €	149 620,00 €	
611 - Contrats de prestations de services	-	-	-	-	-	-	22 500,00 €	Partenariat CDG 15 (2 500€) + Paie à façon 20 000€ (recette identique)
6135 - Locations mobilières	2 500,00 €	2 046,54 €	453,46 €	-	-	-	-	
61358 - Autres	-	-	-	15 000,00 €	2 480,96 €	12 519,04 €	9 120,00 €	Dont locations mobilières, machine à affranchir + copieur + serveur (Adista) + cosoluce
614 - Charges locatives et de copropriété	10 000,00 €	13 258,01 €	-3 258,01 €	13 000,00 €	9 548,53 €	3 451,47 €	6 500,00 €	Charges rue de Lourdes pour 6 mois uniquement
61521 - Terrains	1 000,00 €	128,40 €	871,60 €	-	-	-	-	
615221 - Bâtiments publics	-	-	-	4 500,00 €	8 045,76 €	-3 545,76 €	5 000,00 €	Frais supplémentaires car déménagements nombreux (EBE). Débat au CA sur la réfection de l'ascenseur
61551 - Matériel roulant	1 000,00 €	1 531,42 €	-531,42 €	1 500,00 €	833,51 €	666,49 €	2 000,00 €	Entretien / réparation 4 véhicules de service
61558 - Autres biens mobiliers	1 000,00 €	-	1 000,00 €	-	29,99 €	-29,99 €	-	
6156 - Maintenance	45 000,00 €	48 564,80 €	-3 564,80 €	86 000,00 €	73 462,83 €	12 537,17 €	67 000,00 €	Année 2024 : nouvelle version kélio pour 2 490€ (logiciel compta + RH repoussé) + ascenseur
6161 - Multirisques	5 000,00 €	7 379,44 €	-2 379,44 €	5 000,00 €	5 162,19 €	-162,19 €	6 500,00 €	Responsabilité civile + biens mobilisers + bâtiment + 4 véhicules
6182 - Documentation générale et technique	15 000,00 €	17 987,36 €	-2 987,36 €	18 000,00 €	17 178,15 €	821,84 €	16 000,00 €	Résiliation Lexis Nexis et CIG Versailles CCAS Nevers : débat au CA sur les abonnements des autres collectivités non affiliés prise en charges par le CDG
6184 - Versements à des organismes de formation	15 000,00 €	14 207,13 €	792,87 €	15 000,00 €	5 592,00 €	9 408,00 €	15 000,00 €	
6188 - Autres frais divers	-	-	-	-	60,00 €	-60,00 €	-	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	95 500,00 €	82 461,57 €	13 038,43 €	122 000,00 €	93 160,01 €	28 839,99 €	116 100,00 €	
6223 - Indemnités au magistrats (conseils de discipline)	1 000,00 €	224,73 €	775,27 €	-	-	-	-	
62261 - Honoraires médicaux et paramédicaux	-	-	-	12 000,00 €	12 290,77 €	-290,77 €	13 000,00 €	Honoraires médicaux et paramédicaux
62264 - Honoraires médicaux	8 000,00 €	10 272,95 €	-2 272,95 €	-	-	-	-	
62268 - Autres honoraires, conseils...	-	-	-	11 000,00 €	346,22 €	10 653,78 €	23 000,00 €	AMO Assurance statutaire / AMO PSC
6227 - Frais d'actes et de contentieux	10 000,00 €	-	10 000,00 €	11 000,00 €	3 928,00 €	7 072,00 €	6 500,00 €	Frais d'actes de contentieux
6228 - Divers	-	-	-	-	30,00 €	-30,00 €	-	
6231 - Annonces et insertions	-	148,22 €	-148,22 €	5 400,00 €	5 400,00 €	-	3 000,00 €	Non reconduction de l'annuaire des services publics + erreur d'imputation carrefour des collectivités à imputer sur le 6233
6233 - Foires et expositions	4 000,00 €	5 608,20 €	-1 608,20 €	4 000,00 €	476,40 €	3 523,60 €	5 000,00 €	Carrefour des collectivités à imputer ici (avec réduction de tarif) + journée des secrétaires de mairie + goodies
6234 - Réceptions	-	-	-	6 000,00 €	2 493,08 €	3 506,92 €	7 000,00 €	Plateaux repas lors d'évènements : journée des secrétaires de mairie...+ marge laissée sur le 011
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00 €	1 733,60 €	-733,60 €	5 000,00 €	1 131,72 €	3 868,28 €	5 000,00 €	Plaquette bilan CDG58 aux collectivités

6238 - Divers	-	276,00 €	-276,00 €	-	2 973,59 €	-2 973,59 €	-	
6251 - Voyages, déplacements et missions	-	-	-	24 000,00 €	21 467,04 €	2 532,96 €	13 000,00 €	Diminution frais kilométriques service de remplacement (vers le compte carburant avec véhicules de service)
62511 - Personnel administratif	22 000,00 €	16 597,49 €	5 402,51 €	-	-	-	-	
62518 - Autres frais de voyages et déplacements	5 000,00 €	3 523,87 €	1 476,13 €	-	-	-	-	
6257 - Réceptions	5 000,00 €	5 563,31 €	-563,31 €	-	-	-	-	
6261 - Frais d'affranchissement	8 000,00 €	10 135,09 €	-2 135,09 €	13 000,00 €	7 712,81 €	5 287,19 €	10 000,00 €	Prévision envoi plaquette bilan 58 + actu du CDG58
6262 - Frais de télécommunications	23 000,00 €	17 251,67 €	5 748,33 €	20 000,00 €	19 564,74 €	435,25 €	20 000,00 €	Adista : téléphone, internet, et hébergement site internet
6281 - Concours divers et cotisations	8 000,00 €	10 453,15 €	-2 453,15 €	10 000,00 €	14 811,04 €	-4 811,04 €	10 000,00 €	Remboursement coûts lauréats : à débattre au CA
6288 - Autres	500,00 €	673,29 €	-173,29 €	600,00 €	534,60 €	65,40 €	600,00 €	Droits de reproduction CFC
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 226 087,61 €	1 191 418,35 €	34 669,26 €	1 396 300,00 €	1 330 976,89 €	65 323,11 €	1 316 078,00 €	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000,00 €	5 467,23 €	-467,23 €	4 900,00 €	3 532,98 €	1 367,02 €	4 500,00 €	
621 - Personnel extérieur au service	5 000,00 €	5 187,87 €	-187,87 €	-	-	-	-	
6218 - Autre personnel extérieur	-	279,36 €	-279,36 €	4 900,00 €	3 532,98 €	1 367,02 €	4 500,00 €	Indemnités médecins ; remplacement agent d'entretien été
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 700,00 €	14 601,32 €	-901,32 €	22 400,00 €	20 733,09 €	1 666,91 €	22 400,00 €	
6331 - Versement mobilité	5 000,00 €	5 280,00 €	-280,00 €	6 000,00 €	5 342,80 €	657,20 €	6 000,00 €	Versement mobilité
6332 - Cotisations versées au FNAL	700,00 €	663,01 €	36,99 €	800,00 €	705,93 €	94,07 €	800,00 €	Cotisation FNAL
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	6 000,00 €	6 659,34 €	-659,34 €	13 300,00 €	12 566,37 €	733,62 €	13 300,00 €	
6338 - Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	2 000,00 €	1 998,97 €	1,02 €	2 300,00 €	2 117,99 €	182,01 €	2 300,00 €	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 207 387,61 €	1 171 349,80 €	36 037,81 €	1 369 000,00 €	1 306 710,82 €	62 289,17 €	1 289 178,00 €	
6411 - Personnel titulaire	717 500,00 €	619 967,06 €	97 532,93 €	-	-	-	-	
64111 - Rémunération principale	-	-	-	516 000,00 €	518 357,94 €	-2 357,94 €	452 000,00 €	Traitement indiciaire titulaires : Passage à DT F.CHALMET (- 8000€) / Départ F.PETIRENAUD -45 000€ / Non renouvellement collaboratrice de direction - 25 000€
64112 - Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	-	-	-	4 400,00 €	4 309,02 €	90,97 €	4 500,00 €	Agents titulaires - SFT CNRACL En cas d'un deuxième enfant d'un agent, ou pour un agent recruté avec enfants
64113 - NBI	-	-	-	11 500,00 €	11 361,10 €	138,90 €	11 500,00 €	Un agent en moins avec NBI (départ retraite secrétaire remplacement)
64118 - Autres indemnités	-	-	-	207 000,00 €	206 550,26 €	449,73 €	183 500,00 €	Régime indemnitaire titulaires (IFSE, CIA, Participation prévoyance et indemnité compensatrice CSG). Depart Fabienne PETITRENAUD 15 000€ / Non renouvellement collaboratrice de direction 10 000€ Vigilance : participation employeur passe de 2 à 7€
6413 - Personnel non titulaire	150 000,00 €	185 917,13 €	-35 917,13 €	-	-	-	-	
64131 - Rémunérations	-	-	-	170 000,00 €	138 068,58 €	31 931,42 €	170 000,00 €	Traitement indiciaire contractuels + marge laissée dans le 012
64132 - Suppl. familial de traitement et indemn. de résid.	-	-	-	3 400,00 €	2 761,64 €	638,36 €	3 500,00 €	SFT IRCANTEC. En cas de 2ème enfant ou recrutement d'un agent avec enfants
64138 - Primes et autres indemnités	-	-	-	59 000,00 €	52 586,73 €	6 413,27 €	62 000,00 €	Agents non titulaires - Régime indemnitaire IRCANTEC (IFSE, CIA, Participation prévoyance et indemnité compensatrice CSG). Vigilance : participation employeur passe de 2 à 7€
6451 - Cotisations à l'URSSAF	115 000,00 €	129 595,64 €	-14 595,64 €	148 000,00 €	132 028,54 €	15 971,46 €	148 000,00 €	URSSAFF
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	160 000,00 €	182 698,47 €	-22 698,47 €	183 000,00 €	181 548,16 €	1 451,84 €	183 000,00 €	Caisses de retraite
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	7 000,00 €	7 440,29 €	-440,29 €	9 400,00 €	7 710,94 €	1 689,06 €	9 400,00 €	ASSEDIC
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00 €	39 685,21 €	-9 685,21 €	45 000,00 €	42 656,08 €	2 343,92 €	50 000,00 €	Assurance statutaire : sinistralité en hausse (2 absents de longue durée). Hausse de cotisation à prévoir
6456 - Versement au FNC du supplément familial	2 500,00 €	-	2 500,00 €	-	343,00 €	-343,00 €	-	
6458 - Cotisations aux organismes sociaux	7 000,00 €	-	7 000,00 €	2 300,00 €	2 084,00 €	216,00 €	2 300,00 €	ATIACL
6474 - Versements aux oeuvres sociales	-	-	-	-	72,33 €	-72,33 €	-	
6478 - Autres charges sociales diverses	4 000,00 €	5 724,00 €	-1 724,00 €	6 000,00 €	4 774,00 €	1 226,00 €	6 478,00 €	CNAS
6488 - Autres	14 387,61 €	322,00 €	14 065,61 €	4 000,00 €	1 498,50 €	2 501,50 €	3 000,00 €	Diminué car excédentaire (Agora, chèques cadeaux)
65 - Autres charges de gestion courante	851 299,42 €	734 544,56 €	116 754,86 €	889 565,00 €	833 044,84 €	56 520,16 €	551 650,00 €	
6531 - Indemnités, frais de mission et de formation élus	45 000,00 €	42 025,76 €	2 974,24 €	-	-	-	-	
65311 - Indemnités de fonction	-	-	-	43 100,00 €	42 173,88 €	926,12 €	43 100,00 €	Indemnités des élus
65312 - Frais de mission et de déplacement	-	-	-	8 050,00 €	4 090,13 €	3 959,87 €	8 050,00 €	
65313 - Cotisations de retraite	-	-	-	1 900,00 €	1 771,44 €	128,56 €	2 000,00 €	
65315 - Formation	-	-	-	500,00 €		500,00 €	500,00 €	
65321 - Indemnités de fonction	1 000,00 €	1 021,30 €	-21,30 €	-	-	-	-	
65322 - Frais de mission et déplacement	4 000,00 €	4 069,33 €	-69,32 €	-	-	-	-	
65323 - Frais de déplacement des membres des comm. De réfo	2 500,00 €	2 684,58 €	-184,58 €	-	-	-	-	
6535 - Formation	500,00 €	-	500,00 €	-	-	-	-	
6561 - Organismes de regroupement	85 000,00 €	98 062,58 €	-13 062,58 €	85 000,00 €	36 233,31 €	48 766,69 €	85 000,00 €	DAS (décharges d'activité syndicales). Attention CIAS des Vaux d'Yonne ne les a toujours pas réclamés. Régliées seulement jusqu'au 3ème trimestre
657 - Charges d'inter. pour compte propre - Subventions	18 500,00 €	18 015,00 €	485,00 €	-	-	-	-	

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le
28 MARS 2025

65748 - Autres personnes de droit privé	-	-	-	18 015,00 €	17 415,00 €	600,00 €	18 000,00 €	Subventions aux syndicats
658 - Charges diverses de gestion courante	694 799,42 €	568 666,01 €	126 133,41 €	-	-	-	-	
65818 - Autres	-	-	-	733 000,00 €	731 359,01 €	1 640,98 €	395 000,00 €	305 000€ (moitié de la cotisation médecine annuelle) car convention financière avec GIP se termine au 30/06/25 + régule N+1 environ 83 000€ + 5 460€ solde convention FIPH
65888 - Autres	-	-	-	-	2,07 €	-2,07 €	-	
66 - Charges financières	5 200,00 €	4 603,97 €	596,03 €	1 100,00 €	1 051,97 €	48,03 €	-	
6611 - Intérêts des emprunts et dettes	5 200,00 €	4 603,97 €	596,03 €	-	-	-	-	
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	-	-	-	1 100,00 €	1 051,97 €	48,03 €	-	
67 - Charges spécifiques	15 000,00 €	12 515,88 €	2 484,12 €	7 500,00 €	4 676,78 €	2 823,22 €	130 000,00 €	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00 €	12 515,88 €	2 484,12 €	7 500,00 €	4 676,78 €	2 823,22 €	130 000,00 €	Annulations de titres et remboursement aux collectivités + 122 000€ trop perçu cotisation médecine
Total dépenses réelles	2 311 887,03 €	2 149 790,10 €	162 096,93 €	2 590 315,00 €	2 403 184,93 €	187 130,07 €	2 293 608,00 €	

Dépenses d'ordre de fonctionnement	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
023 - Virement à la sect. d'investissement	-	-	-	-	-	-	210 000,00 €	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	39 348,48 €	-	39 348,48 €	-	-	-	-	
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	39 348,48 €	-	39 348,48 €	-	-	-	-	
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	81 820,79 €	81 716,35 €	104,43 €	98 462,12 €	-	98 462,12 €	-	
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	81 820,79 €	81 716,35 €	104,43 €	98 462,12 €	-	98 462,12 €	-	
Total dépenses d'ordre	121 169,27 €	81 716,35 €	39 452,92 €	98 462,12 €	-	98 462,12 €	210 000,00 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025	
+	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 433 056,30 €	2 231 506,45 €	201 549,85 €	2 688 777,12 €	2 403 184,93 €	285 592,19 €	2 503 608,00 €	
TOTAL	2 433 056,30 €	2 231 506,45 €	201 549,85 €	2 688 777,12 €	2 403 184,93 €	285 592,19 €	2 503 608,00 €	

PREFECTURE DE LA NIEVRE

Reçu au : contrôle de légalité le

2 8 MARS 2025

BP 2025
Recettes de fonctionnement - détail

Recettes réelles de fonctionnement	Année 2023			Année 2024			Budget primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 742 000,00	2 169 160,02	-427 160,02	2 293 000,00	1 988 157,98	304 842,02	2 146 500,00	
7061 - Redevances d'enlèvement des ordures & des déchets	586 000,00	739 928,46	-153 928,46	-	-	-	-	
7062 - Redevances & droits des serv. à caractère culturel	250 000,00	323 718,71	-73 718,71	-	-	-	-	
70638 - Autres conventions et remboursements	660 000,00	721 385,31	-61 385,31	-	-	-	-	
7066 - Redevances&droits des services à caractère social	45 000,00	58 245,00	-13 245,00	-	-	-	-	
706881 - Cotisations obligatoires	-	-	-	643 000,00	678 423,24	-35 423,24	814 000,00	2023 : Mauvaise répartition entre obligatoire et additionnelle
706882 - Cotisations additionnelles	-	-	-	480 000,00	314 130,05	165 869,95	376 000,00	2023 : cotisation additionnelle surestimée
706883 - Cotisations des organismes non affiliés	-	-	-	52 000,00	39 144,29	12 855,71	46 000,00	Cotisation socle commun
706888 - Autres	-	-	-	634 000,00	509 179,30	124 820,70	427 000,00	Cotisation médecine avec échéance au 30/06/25 soit 305 000€ + trop perçu 122 000€ + remboursement expertises médicales
70842 - Aux budgets annexes et aux régies	200 000,00	311 452,53	-111 452,53	-	-	-	-	
70848 - aux autres organismes	-	-	-	460 000,00	428 805,04	31 194,96	396 000,00	Agents mis à disposition GIP avec un ETP en moins (Petitrenaud) + service de remplacement (hausse de tarif prévue) + 20 000€ paie à façon (dépense identique) + Mme PICHEREAU
7085 - Produits des adhésions au titre des assurances	-	-	-	-	-	-	70 000,00	Produit des adhésions au titre des contrats d'assurance : frais de gestion CNP
70871 - par la collectivité de rattachement	-	-	-	11 000,00	11 236,31	-236,30	11 000,00	Remboursement assurance statutaire GIP
7088 - Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente ouvrages)	1 000,00	14 430,01	-13 430,01	13 000,00	7 239,75	5 760,25	6 500,00	Charges de copropriété GIP (échéance convention au 30/06/25)
74 - Dotations et participations	10 000,00	-	10 000,00	-	-	-	-	
7478 - Autres organismes	10 000,00	-	10 000,00	-	-	-	-	
75 - Autres produits de gestion courante	86 000,00	86 371,30	-371,29	103 000,00	221 450,72	-118 450,72	26 000,00	
75881 - Rétribution au titre de prestations d'assurances	85 000,00	83 431,54	1 568,46	-	-	-	-	
75888 - Autres	1 000,00	2 939,76	-1 939,76	103 000,00	221 450,72	-118 450,72	26 000,00	Interrégion (budgété 50 000€ en 2024- 25 000€ en 2025 car régule terminée) Au total 150 000€ € perçus en 2024 + Convention FIPH (- 60 000€) + mandats annulés
77 - Produits spécifiques	-	1 470,60	-1 470,60	-	-	-	-	
773 - Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	-	1 470,56	-1 470,56	-	-	-	-	
778 - Autres produits exceptionnels	-	0,04	-0,04	-	-	-	-	
013 - Atténuations de charges	112 000,00	143 265,53	-31 265,53	52 000,00	90 945,61	-38 945,61	44 200,00	
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	-	-	-	52 000,00	65 635,77	-13 635,77	44 200,00	Ass statutaire : F.Chalmet 31 000€ à 100% + G.Monier (2 550€ x5) + L.Blé (1 954€)
64198 - Autres	110 000,00	141 855,65	-31 855,65	-	-	-	-	
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	2 000,00	1 409,88	590,12	-	390,84	-390,84	-	
6479 - Remb. sur autres charges sociales	-	-	-	-	24 919,00	-24 919,00	-	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	481 887,03	481 887,03		651 968,34	651 968,34		338 708,12	
Total recettes réelles	2 431 887,03	2 882 154,48	-450 267,45	3 099 968,34	2 952 522,65	147 445,69	2 555 408,12	
Recettes d'ordre de fonctionnement	Année 2023			Année 2024				
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 320,31	1 320,31						
6611 - Intérêts des emprunts et dettes	1 320,31	1 320,31	-	-	-	-	-	
Total recettes d'ordre	1 320,31	1 320,31						
TOTAL	2 433 207,34	2 883 474,79	-450 267,45	3 099 968,34	2 952 522,65	147 445,69	2 555 408,12	

PREFECTURE DE LA NIEVRE
Reçu au : contrôle de légalité le
28 MARS 2025

BP 2025

Investissement hors opérations - Détail

Dépenses réelles d'investissement	Année 2023			Année 2024			Budget Primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
16 - Emprunts et dettes assimilés	51 800,00	51 769,45	30,55	36 600,00	36 530,31	69,69	-	
1641 - Emprunts en euros	51 800,00	51 769,45	30,55	36 600,00	36 530,31	69,69	-	
20 - Immobilisations incorporelles	6 028,00	0,00	6 028,00	-	-	-	-	
2051 - Concessions et droits similaires	6 028,00	0,00	6 028,00	-	-	-	-	
21 - Immobilisations corporelles	149 287,26	13 997,13	135 290,13	299 724,99	234 422,76	65 302,23	268 500,00	
2131 - Bâtiments publics	74 739,18	0,00	74 739,18	-	-	-	-	
21318 - Autres bâtiments publics	-	-	-	119 523,71	62 538,00	56 985,71	80 000,00	Raccordement au réseau urbain de chaleur (60 000€ déjà payé pour un montant total de 138 200€
2181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	42 548,08	9 025,40	33 522,68	144 201,28	136 080,15	8 121,13	170 000,00	Portes en verre = 14 000€ - Réfection des WC = 5 000€ - 125 000€ = remplacement climatisation - 15 000€ réfection du crépi façade - 10 000€ = aménagements divers
21828 - Autres matériels de transport	-	-	-	0,00	32 000,00	-32 000,00	-	
2183 - Matériel informatique	12 000,00	4 971,73	7 028,27	-	-	-	-	
21838 - Autre matériel informatique	-	-	-	16 000,00	810,00	15 190,00	3 500,00	Pas de rachat de serveur/contrat de prestation avec ADISTA
2184 - Matériel de bureau et mobilier	20 000,00	0,00	20 000,00	-	-	-	-	
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	-	-	-	20 000,00	2 994,61	17 005,39	15 000,00	Acquisition éventuelle de mobilier si création d'une salle de réunion en rez de chaussée
Total dépenses réelles hors opérations	207 115,26	65 766,58	141 348,68	336 324,99	270 953,07	65 371,92	268 500,00	

Dépenses d'ordre d'investissement	Année 2023			Année 2024			Budget Primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 320,31	1 320,31	0,00	32 000,00	-	-	-	
1688 - Intérêts courus	1 320,31	1 320,31	-	-	-	-	-	
21318 - Autres bâtiments publics	-	-	-	32 000,00	-	-	-	
Total dépenses d'ordre	1 320,31	1 320,31	0,00	32 000,00	-	-	-	

Total dépenses d'investissement hors opérations	Année 2023			Année 2024			Budget Primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
TOTAL	208 435,57	67 086,89	141 348,68	368 324,99	270 953,07	97 371,92	268 500,00	

Recettes réelles d'investissement	Année 2023			Année 2024			Budget Primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
001 - Excédent d'investissement reporté	233 207,18	233 207,18	0,00	232 973,83	232 973,83	0,00	65 302,23	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 500,00	8 729,11	-6 229,11	4 889,04	4 889,04	0,00	-	

10222 - FCTVA	2 500,00	8 729,11	-6 229,11	4 889,04	4 889,04	0,00	-	
27 - Autres immobilisations financières	-	3 000,00	-3 000,00	-	-	-	-	
2761 - Créances pour avances en garanties d'emprunt	-	3 000,00	-3 000,00	-	-	-	-	
Total recettes réelles hors opérations	235 707,18	244 936,29	-9 229,11	237 862,87	237 862,87	-	65 302,23	

Recettes d'ordre d'investissement	Année 2023			Année 2024			Budget Primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
021 - Virement de la sect. de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	210 000,00	
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	121 169,27	81 716,35	39 452,92	130 462,12	-	-	-	
2131 - Bâtiments publics	36 025,48	0,00	36 025,48	-	-	-	-	
2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	632,58	0,00	632,58	-	-	-	-	
21828 - Autres matériels de transport	-	-	-	32 000,00	0,00	0,00	-	
2183 - Matériel informatique	1 020,00	0,00	1 020,00	-	-	-	-	
2184 - Matériel de bureau et mobilier	1 547,19	0,00	1 547,19	-	-	-	-	
2188 - Autres immobilisations corporelles	123,23	0,00	123,23	-	-	-	-	
2805 - Licences, logiciels, droits similaires	-	-	-	7 068,80	0,00	0,00	-	
28051 - Concessions & droits similaires,brevets,licences...	1 968,81	1 968,81	0,00	-	-	-	-	
28131 - Bâtiments publics	47 672,78	47 672,78	0,00	-	-	-	-	
281311 - Bâtiments administratifs	-	-	-	47 672,78	0,00	0,00	-	
28135 - Install.géné.,agencement,aménagements des construc	18 285,14	17 868,93	416,21	-	-	-	-	
281351 - Bâtiments publics	-	-	-	17 868,93	0,00	0,00	-	
28181 - Install.générales,agencement & aménagements divers	2 719,00	2 719,00	0,00	11 902,85	0,00	0,00	-	
28182 - Matériel de transport	4 400,00	4 400,00	0,00	-	-	-	-	
281828 - Autres matériels de transport	-	-	-	4 400,00	0,00	0,00	-	
28183 - Matériel informatique	3 055,50	3 055,50	0,00	-	-	-	-	
281838 - Autre matériel informatique	-	-	-	2 891,10	0,00	0,00	-	
28184 - Matériel de bureau et mobilier	3 678,48	3 574,04	104,44	-	-	-	-	
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	-	-	-	6 616,59	0,00	0,00	-	
28188 - Autres	41,08	457,29	-416,21	41,07	0,00	0,00	-	
Total recettes d'ordre	121 169,27	81 716,35	39 452,92	130 462,12	0,00	0,00	210 000,00	

Total recettes d'investissement	Année 2023			Année 2024			Budget Primitif 2025	
	Budget	Réalisé	Solde	Budget	Réalisé	Solde	Propositions	Observations
TOTAL	356 876,45	326 652,64	30 223,81	368 324,99	237 862,87	130 462,12	275 302,23	

